

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ : UN NOUVEL APPEL DE PROJETS EST LANCÉ

Granby, 10 juillet 2020 – La MRC de La Haute-Yamaska invite les organismes locaux et les intervenants du territoire à participer au nouvel appel de projets du volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) de la Montérégie.

Pour l'année financière 2020-2021, un montant de 2 M\$ est réservé prioritairement aux organismes à but non lucratif (OBNL), aux coopératives ainsi qu'aux entreprises d'économie sociale, à l'exception des entreprises du secteur financier et des organismes de développement économique. Les projets provenant du réseau de l'éducation seront aussi acceptés.

Les organismes et entreprises admissibles peuvent déposer une demande d'aide financière pour le volet 1 du FRR auprès de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au plus tard le 11 septembre 2020 en remplissant le [formulaire](#) disponible sur leur site Web.

Pour être admissibles, les projets doivent avoir un rayonnement régional, c'est-à-dire qu'ils doivent avoir un rayonnement sur le territoire de plus d'une MRC ou d'un organisme équivalent. Les projets doivent également répondre à au moins une des priorités de la Montérégie, lesquelles se trouvent également au cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, soit :

1. Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture;
2. Développer une identité rassembleuse par la culture;
3. Créer la richesse par l'économie et l'innovation;
4. Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale;
5. Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie;
6. Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles;
7. Promouvoir et développer le tourisme;
8. Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

« J'encourage les organismes ainsi que les intervenants de la Haute-Yamaska à profiter de cette opportunité de financement que présente le volet 1 du Fonds régions et ruralité. Dans le contexte actuel de relance, il est d'autant plus important de mettre de l'avant les projets mobilisateurs qui contribueront au développement et à la croissance de notre région », déclare M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

Rappelons que le volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du FRR qui est administré par le MAMH, favorise la mobilisation et la concertation régionales en vue d'appuyer la réalisation de projets ayant des retombées à l'échelle régionale. Les initiatives qui seront présentées devront notamment répondre aux particularités de la Montérégie et contribuer



à l'occupation et à la vitalité du territoire. Elles seront choisies et priorisées par le comité régional de sélection de projets.

Pour obtenir les critères d'admissibilité, contacter la Direction régionale du MAMH ou déposer une demande au programme, consultez le [site Web du MAMH](#).

Pour en savoir davantage sur le programme, référez-vous aux documents suivants :

- [Présentation du volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du FRR](#)
- [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#)

– 30 –

Source : Marlène Pawliw
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
mpawliw@haute-yamaska.ca
450 378-9976, poste 2239